

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES,**

DIRECTION DES  
AFFAIRES  
JURIDIQUES ET  
INSTITUTIONNELLES

daji-direction @  
univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes  
CS 40 700  
38 058 Grenoble Cedex 9

*Vu le code de l'Éducation,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,  
Vu l'élection par le Conseil d'administration du 16 mai 2024 de Monsieur Yassine LAKHNECH à la présidence de l'Université Grenoble Alpes.*

**ARRETE**  
-----

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile DUVERNEY-PRET, Directrice générale déléguée adjointe au Patrimoine, à l'Aménagement et à la Transition énergétique à effet de signer en mon nom l'acte de constatation de réalisation de transfert de propriété du bâtiment Grenoble Institut des Neurosciences (GIN) situé à la Tronche.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Chancelier des universités.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers, à la diligence du Directeur général des services. Il est également transmis au Recteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Chancelier des universités.

**ARTICLE 4 :**

La Directrice générale des services de l'Université et l'Agent comptable de l'Université sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 22 octobre 2025

Publié le : 23/10/2025

Transmis au Rectorat le : 23/10/2025



Le Président de  
l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

*Yassine*  
Yassine LAKHNECH